

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 18 décembre 2023**

**Objet : Lotissement les Alloués : Dépôt d'une déclaration préalable – création d'un lot N° 7  
N° 2023-12-18/05**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 18                      Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : Salim DJELLAB

Absents excusés : Mmes Séverine BESSON, Magali RAMIREZ, et M. Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Séverine BESSON à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIVET

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, la domanialité, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, rappelle que les travaux d'aménagement du « lotissement les Alloués » ont fait l'objet d'un permis d'aménager N° PA 042.182.15V0012 en date du 6 août 2015.

Elle rappelle que le découpage prévu dans le cadre de ce permis d'aménager a créé les lots 1-2-3 ainsi qu'une masse restante de 7 679 m<sup>2</sup>.

Par des déclarations préalables n° DP 042.182.20V8012 en date du 2 mars 2020, DP 042.182.21.V8074 en date du 2 août 2021 et DP 042.182.22.V8006 en date du 28 février 2022, les lots 4,5 et 6 ont été créés.

Madame Muriel MARCELLIN rappelle que le lot 4 a été cédé et que le lot 5 a fait l'objet d'un bail à construction. Par conséquent, le lot 6 reste à vendre. Il représente une superficie de 2 950 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle BA 240.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un secteur classé au PLU à vocation de services publics et d'intérêt collectif.

Elle indique qu'un porteur de projet a manifesté son intérêt pour cette parcelle mais son projet de construction ne nécessiterait pas la totalité du ténement.

Il conviendrait donc de procéder à une division de terrain afin de détacher un nouveau lot (N° 7) du lot 6 pour une superficie de 1 770 m<sup>2</sup> restant à construire. Le lot 6 restant à 940 m<sup>2</sup> servirait ainsi d'assiette foncière au projet et pourrait être cédé à l'acquéreur intéressé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la commune, à déposer et à signer une déclaration préalable, pour la création d'un lot n° 7 d'une surface de l'ordre de 1 770 m<sup>2</sup> issu du lot 6 du lotissement, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaiss, le 19 décembre 2023

La Secrétaire de Séance,  
Aurélié SIVET

Le Maire,  
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231218-2023-12-18\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

